

Procès-verbal du Conseil syndical

11 mars 2025 à 18h00 – Salle du conseil de Vaas

Ordre du jour :

<u>1- DELIBERATION</u>	2
1- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025	
<u>2- QUESTIONS DIVERSES</u>	22

Ouverture de la séance du Comité syndical par Mme Latouche. Appel des présents et information des pouvoirs.

Désignation d'un secrétaire de séance : François Boussard.

1- DELIBERATION

2- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025



PETR PAYS VALLEE DU LOIR

**RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2025**

Débat d'orientations budgétaires 2025 du Comité syndical du 11 mars 2025

SOMMAIRE

Avant-propos	P2
Le contexte macroéconomique	P3
La Loi de Finances 2025	P10
La situation du GAL (Groupe d'Action Locale) Pays Vallée du Loir	P12
Données démographiques et participations	P13
Participations des Communautés de communes au PETR	P14
Situation budgétaire et financière au 31.12.2024	P15
Hypothèses 2025	P19
Les enjeux du débat	P24

Madame la présidente expose au conseil :

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus (art. D.5211-18-1 du CGCT), un rapport d'orientations budgétaires soit présenté au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget.

Ce rapport donne lieu à un débat. Il s'agit d'une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

En vertu de l'article D.2312-3 du CGCT, le rapport doit comporter les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires et la présentation des engagements pluriannuels,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
- Les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel ainsi qu'à leur évolution et au temps de travail.

Avant-propos

Le contexte national pour l'année 2025 est marqué par des efforts importants de redressement des finances publiques, ce qui aura un impact significatif sur les collectivités territoriales, et notre PETR.

Le projet de loi de finances (PLF) 2025 prévoit un effort important de redressement des finances publiques en France, avec un objectif de réduction du déficit public à 5,4% du PIB.

Dans ce contexte, les collectivités territoriales sont appelées à contribuer à l'effort de réduction du déficit public. Le PLF 2025 prévoit trois principaux mécanismes pour mettre à contribution les collectivités territoriales, visant à réaliser 5 milliards d'euros d'économies.

Le premier mécanisme consiste en la mise en place d'un fonds de réserve, prenant la forme d'un prélèvement sur les recettes fiscales des plus grandes collectivités (celles dont les recettes réelles de fonctionnement dépassent 40 millions d'euros). Ce prélèvement serait plafonné à 2% des recettes réelles de fonctionnement. Ces mesures auront effectivement un impact significatif sur les capacités d'investissement et de fonctionnement des territoires, y compris les PETR. Dans ce contexte de restrictions budgétaires, une gestion rigoureuse et l'optimisation des ressources seront cruciales.

Pour notre PETR, il peut être important de :

1. Prioriser les projets les plus stratégiques pour le développement du territoire.
2. Rechercher de nouvelles sources de financement, notamment en renforçant la capacité à mobiliser des financements européens.

3. Renforcer les partenariats et la mutualisation des moyens entre les collectivités membres.
4. Accentuer le rôle d'accompagnement et d'ingénierie auprès des collectivités membres pour faire face aux contraintes budgétaires.

Il est à noter que malgré ces contraintes, les collectivités territoriales conservent un poids modéré dans l'endettement public total (250 milliards d'euros, soit 8,1% en 2023). De plus, leur endettement est exclusivement dédié au financement de l'investissement local, qui représente 58% de l'investissement public total. Dans ce contexte, les PETR devront faire preuve d'adaptabilité et d'innovation pour maintenir leur dynamique de développement local, tout en contribuant à l'effort national de redressement des finances publiques.

Le contexte macroéconomique

Le contexte macroéconomique français pour 2025 se caractérise par une croissance modeste et des perspectives économiques mitigées :

Croissance économique

La croissance du PIB français en 2025 est prévue entre 0,8% et 1,1% selon différentes estimations. Cette croissance modérée s'explique par plusieurs facteurs :

- L'incertitude politique persistante depuis l'été 2024, qui pèse sur les investissements et la consommation.
- Des conditions de crédit restrictives limitant l'investissement.
- Une consommation des ménages qui devrait légèrement progresser, soutenant faiblement la croissance.

Inflation

Une bonne nouvelle se profile concernant l'inflation :

- L'Insee prévoit une inflation à 1% en juin 2025.
- La Banque de France anticipe une inflation annuelle de 1,6% pour 2025, en net recul par rapport aux années précédentes.
- Cette baisse s'explique notamment par une inflation négative des prix de l'énergie.

Emploi et chômage

Les perspectives pour l'emploi sont moins favorables :

- Le taux de chômage devrait poursuivre sa lente remontée pour atteindre 7,6% mi-2025 selon l'Insee.
- Cette hausse du chômage est liée au ralentissement de l'activité économique.

Finances publiques

La situation des finances publiques reste préoccupante :

- Le déficit public pourrait atteindre 6,0% du PIB en 2025 selon certaines estimations.
- Les efforts de redressement des finances publiques prévus initialement sont remis en question par l'instabilité politique.

En conclusion, l'économie française en 2025 devrait connaître une croissance modeste, une inflation maîtrisée, mais des défis persistants en termes d'emploi et de finances publiques, le tout dans un contexte d'incertitude politique et économique tant au niveau national qu'international.

LA LOI DE FINANCES 2025

Contexte macroéconomique

- Croissance prévue de 1,1% en 2025
- Objectif de réduction du déficit public à 5% du PIB en 2025
- Baisse de l'inflation attendue, soutenant la demande privée

Effort budgétaire et réduction des dépenses

- Plan d'économies de 60 milliards d'euros
- Répartition de l'effort :
 - 40 milliards d'euros (2/3) en réduction de dépenses publiques
 - 20 milliards d'euros (1/3) en augmentation des recettes

Impact sur les collectivités territoriales

- Participation des collectivités territoriales à l'effort de maîtrise des dépenses publiques
- Objectif de stabilité (+0%) des dépenses des collectivités locales en volume
- Mesures visant une plus grande résilience des finances publiques des collectivités, dans une logique d'auto-assurance pluriannuelle

Transition écologique

- Mesures de verdissement de la fiscalité
- Incitations à une plus grande sobriété énergétique
- Réduction du recours aux énergies carbonées

Points d'attention pour le PETR

- Anticiper une possible stagnation des dotations de l'État
- Identifier les opportunités liées aux mesures de transition écologique
- Envisager des stratégies d'optimisation budgétaire et de mutualisation des ressources
- Préparer des scénarios de gestion tenant compte des contraintes budgétaires nationales

La situation du Groupe d'Action Local (GAL) Pays Vallée du Loir

Evolutions des dispositifs d'accompagnement de nos politiques publiques

La programmation Leader (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale)

Pour rappel, Leader est un programme européen qui permet de soutenir des projets innovants sur les territoires ruraux.

Ce programme pluriannuel est financé par le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural).

Le programme Leader 2014-2022 était le 2ème programme Leader obtenu par le PETR Pays Vallée du Loir. Le territoire a disposé d'une enveloppe de proche de 2 181 276,66 € sur 6 ans, auxquels on peut ajouter 289 520,38 € les projets MACS (Moderniser l'Artisanat, les commerces et les services de proximité), pour mettre en œuvre sa stratégie de développement local reposant sur la volonté d'affirmer l'attractivité du territoire et d'améliorer le cadre de vie avec et pour les habitants.

En novembre 2024, le Groupe d'action locale (GAL) du PETR Pays Vallée du Loir a conventionné pour une nouvelle programmation Leader 2023-2027.

Pour cette programmation, le PETR, le GAL et tous les partenaires ont travaillé autour de 3 grands axes stratégiques :

Pour aboutir à la stratégie de développement local dont le but est de cultiver les atouts de la Vallée du Loir pour y améliorer la qualité de vie et renforcer son identité. Cette stratégie se structure en trois axes principaux :

Axe 1- Mettre en valeur et rendre la culture accessible à tous

Axe 2 - Accompagner un développement du territoire, dans un principe de durabilité

Axe 3 - Renforcer la cohérence territoriale et le lien entre les habitants

Ces 3 axes sont déclinés en 9 fiches actions. Au sein de l'une d'entre elles, une coopération européenne, dont l'objet reste à définir, sera également à décliner d'ici à 2027.

La somme attribuée au territoire pour les 4 ans d'exercice Leader 2023-2027 est de 1 275 827€ incluant l'enveloppe de performance (10%) pour 42 dossiers (Enveloppe / moyenne de 30 000 €).

A déduire si objectifs 1 et 2 non atteints

1/ Sélection d'un projet de coopération

2/ Taux d'autorisation de paiement à 35 % au 31 décembre 2026 : soit 446 539,45€, avec une moyenne de 15 dossiers instruits (30 000 € de moyenne de

Leader) au stade "Demande de Paiement validée » ; les dossiers animation Leader étant inclus (potentiel de 13%)

N° Fiche-action	Intitulé Fiche Action	Thème générique Fiche Action	Répartition de l'enveloppe LEADER 2023-2027 par Fiche Action
1	Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire	Tourisme et patrimoine	101 789,26 €
2	Garantir l'accès à la culture au plus près des habitants	Culture	101 789,26 €
3	Développer les échelles de proximité	Echelles de proximité	175 303,72 €
4	Mettre en valeur les actions et comportements en faveur de la transition énergétique et écologique	Transition écologique et économique	175 303,72 €
5	Développer des solutions de mobilité de proximité	Mobilité	56 549,59 €
6	Améliorer l'accès à la santé et l'offre pour la petite enfance et la jeunesse	Santé, petite enfance et jeunesse	175 303,72 €
7	Promouvoir le bien-vivre ensemble	Bien-vivre ensemble	175 303,72 €
8	Mettre en place une coopération interterritoriale et transnationale (19.3)	19.3 Coopération	64 484,00 €
9	Animation et frais de fonctionnement du GAL (19.4)	19.4 Animation	250 000,00 €
Total			1 275 827,00 €

1- Profil annuel minimum de paiements cumulés à respecter (en FEADER)

	2023-2025	2024-2026	2025-2027	2026-2028	2027-2029
Tranches de paiement	127 582,70 €	255 165,40 €	382 748,10 €	255 165,40 €	255 165,40 €
	10%	20%	30%	20%	20%

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Minimum des paiements cumulés attendus							
	0,00 €	0,00 €	127 582,70 €	446 539,45 €	765 496,20 €	1 020 661,60 €	1 275 827,00 €
	0%	0%	10%	35%	60%	80%	100%

Les années indiquées sont les années civiles (1^{er} janvier au 31 décembre).

Les paiements pour cette convention prendront fin en 2029.

Données démographiques et participations

Données démographiques :

La Population municipale du territoire pour l'année 2025 est la suivante :

Source INSEE (*Institut National de la Statistique et des Études Économiques* - décembre 2022)

Communauté de Communes	Population 2025 (base démographique 2024)
Sud Sarthe	22 577
Loir Lucé Bercé	23 927
Pays Fléchois	26 932
Total population PETR	73 436

Pour mémoire, le territoire comptait :

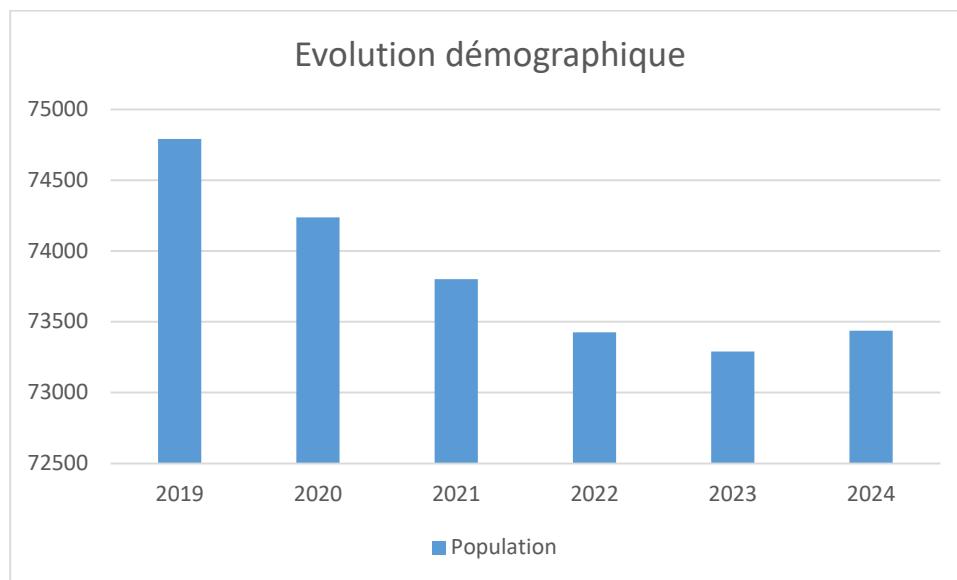
73 289 habitants au 01/01/2023

73 425 habitants au 01/01/2022

73 801 habitants au 01/01/2021

74 237 habitants au 01/01/2020

74 791 habitants au 01/01/2019

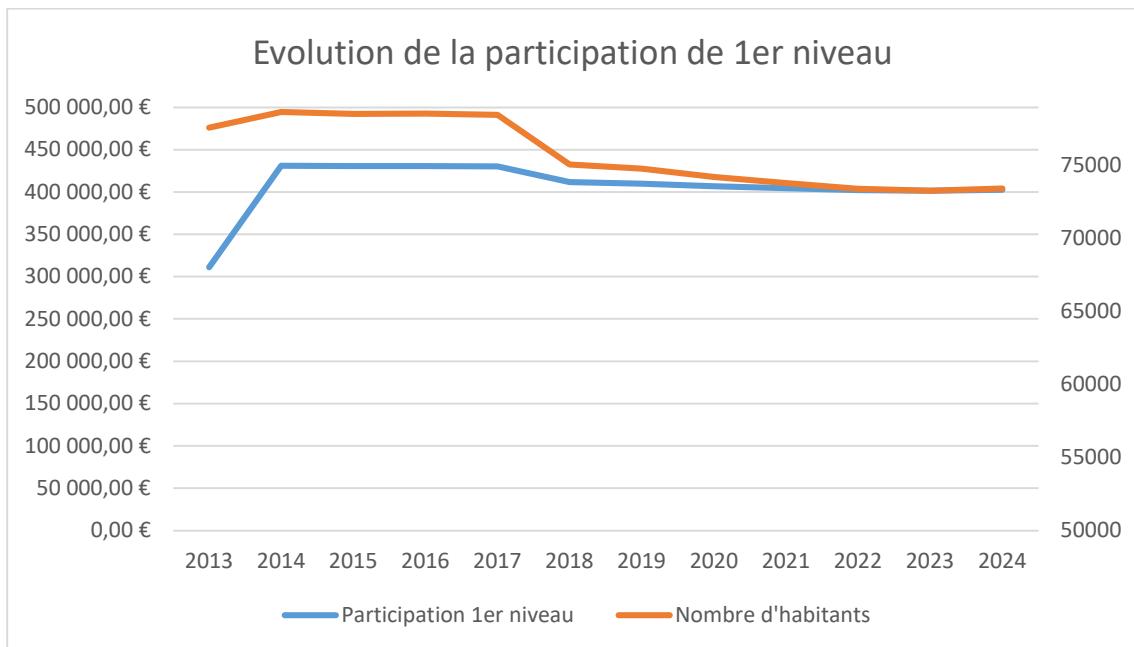


Participations des Communautés de communes au PETR :

Depuis 2014, la participation par habitant des Communautés de communes au budget du PETR a été maintenue à 5,48€.

En 2024, il a été proposé d'augmenter la participation des communautés de communes en conservant le niveau de participation de l'année 2023 malgré une baisse de population pressentie. La population a augmenté sur la communauté de communes Loir Lucé Bercé, alors qu'elle a diminué sur le Pays Fléchois et Sud Sarthe, ce qui a permis de maintenir le même niveau de participation que les années précédentes.

Participation 1er niveau	Nombre d'habitants	Année	Commentaire
311 432,88 €	77606	2013	
431 215,72 €	78689	2014	Prise de compétence SCoT
430 470,44 €	78553	2015	
430 596,48 €	78576	2016	
430 037,52 €	78474	2017	
411 493,20 €	75090	2018	Départ de Cérans-Foulletourte - Loi NOTRe
409 854,68 €	74791	2019	
406 818,76 €	74237	2020	
404 429,48 €	73801	2021	
402 369,00 €	73425	2022	Avance de 103 000€/CC soit +309 000€
401 623,72 €	73289	2023	
402 429,28 €	73436	2024	



Situation budgétaire et financière au 31.12.2024

Précaution : le débat d'orientation budgétaire se déroulant dans un calendrier où l'exercice budgétaire 2024 n'est pas définitivement clôt puisque le compte de gestion n'est pas encore transmis, il convient de considérer les chiffres de 2024 comme une prévision et non des chiffres définitifs. Les chiffres définitifs de clôture de l'exercice 2024 seront présentés lors de l'adoption du compte administratif.

Les dépenses de fonctionnement en 2024 s'élèvent à **1 149 425,98 €** pour un prévisionnel de **1 363 398,74 €** pour **1 301 261,25 €** de recettes de fonctionnement pour un prévisionnel de **1 363 398,74 €**, soit un résultat cumulé en fonctionnement en 2024 de **151 839,06 € (dont 91 189,89€ d'excédent cumulé soit un résultat en excédent net de 60 649,17€)**.

Les dépenses d'investissement 2023 s'élèvent à **2 376 €** pour un prévisionnel de **45 500€** et **481 250,13€** de recettes d'investissement pour un prévisionnel de **552 050,13 €** (dont 361 775,99 € d'excédent 2024), soit un excédent d'investissement en 2024 de **479 147,13€**.

Dépenses	Fonctionnement	Recettes	Fonctionnement
BP 2024	Réalisé	BP 2024	Réalisé
Dépenses	Investissement	Recettes	Investissement
BP 2024			
1 363 398,74	1 149 425,98	1 363 398,74	1 301 261,25
Solde fonctionnement	151 839,06		
Solde investissement	479 250,13		

La situation positive de la section de fonctionnement continue de rester stable mais reste fragile.

Situation financière :

Le PETR n'a pas renouvelé, en 2024, de ligne de trésorerie après l'arrêt de la dernière le 27/07/2024.

N'ayant pas été utilisée pendant l'année 2023, il a été convenu de ne pas renouveler cette ligne au vu des finances saines du syndicat en 2024.

Autres informations importantes :

Concernant les subventions LEADER, le PETR a, au 31.12.2024, récupéré 288 615,75€ de subventions, amenant un reliquat attendu sur 2025 à hauteur de **143 898,30€**.

Il est proposé pour le BP 2025 au regard des dossiers déposés et le délai d'instruction, d'inscrire le reliquat attendu, soit 143 898,30 €.

Concernant les subventions, en plus du Leader (FEDER, FNCCR, DRAC, Région, etc.), le PETR devrait pouvoir inscrire un montant prévisionnel de recettes de **513 627 €**.

La situation RH du PETR

Les agents travaillent sur la base de 1 607 heures annuelles.

Il n'y a pas d'heure supplémentaire payée et pas d'avantage en nature.

Le montant prévisionnel RH en 2024 était de **374 033 €** pour un réalisé au 31.12.2024 de **368 016,27 €**.

La situation RH au 31 décembre 2024 était la suivante :

- Fonctionnaire

Catégorie	Grade	Poste	Quotité de travail
C	Adjoint administratif	Gestionnaire administrative finances et RH	Temps plein

- Contractuels

Catégorie	Contrat	Poste	Quotité de travail
A	CDD	Direction	Temps plein
A	CDI	Cheffe de projet architecture et patrimoine	Temps plein
A	CDD (6 semaines)	Chargé de mission culture / communication	Temps plein

A	CDI (disponibilité à compter du 01/01/2025)	Chargée de mission culture / communication	Temps plein
---	---	--	-------------

B	CDD	Chargée de mission Service éducatif	Temps plein
A	CDD	Chargé de mission énergie-climat	Temps plein
B	CDD	Gestionnaire – animatrice du service Leader	Temps plein
B	CDD	Chargé de mission inventaire du patrimoine	Temps plein

Pour l'année 2025, la situation RH devrait évoluer de la façon suivante :

- Un poste de stagiaire
- Un poste supplémentaire lié à l'obtention du financement de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) en lien avec la Charte Forestière de Territoire, pour 24 mois.
- Un poste supplémentaire lié à l'obtention de financements dans le cadre de la Stratégie Nationale Alimentation, Nutrition, Climat (SNANC) pour un Projet Alimentaire Territorial (PAT), pour 36 mois.

SUBVENTIONS SUR POSTES 2025 :

Région PDL – Chargée de mission inventaire : 20 000€

DDT 72 (Etat) – DRAAF – poste DFCI : 33 600€

DDT 72 (Etat) – MASA – poste PAT (si lauréat AAP SNANC) : 26 460€

LEADER – Animateur/trice / gestionnaire LEADER – 95% du poste chargé

LEADER – Direction - 5% du poste chargé

Total Leader : 43 501,42€

Le montant prévisionnel pour l'année 2024 du chapitre 012 pour les dépenses de personnel est estimé à **455 847€**.

Le montant prévisionnel pour l'année 2025 du chapitre 012 pour les recettes de personnel est estimé à **123 561€**.

Hypothèses 2025

Pour la section de fonctionnement en recettes :

Chapitre 70 : produits de services estimation à **10 000€** (service éducatif, animations PAH et recette complémentaire)

Chapitre 74 : dations et participations **1 112 454,58 €** dont :

454 929,28 € de participation des Communautés de communes,

143 898,30 € de recettes LEADER,

513 627 € de recettes subventions Etat, région, département, et autres institutions et partenaires financiers (FNCCR...)

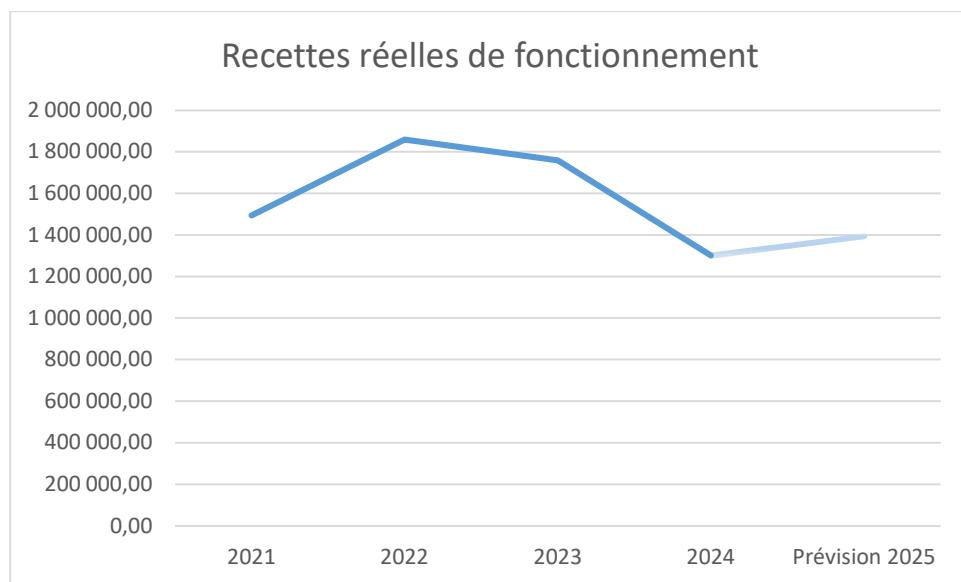
Chapitre 042 : recettes d'ordre : **120 000 €** (montant estimé à partir de l'année 2024)

002 : reprise du résultat 2024 : **151 839,06 €**

Soit un montant prévisionnel de la section de fonctionnement en recettes : **1 394 293,64 €**

Evolution des recettes réelles de fonctionnement de BP à BP

Recettes réelles de fonctionnement



Année	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Montant	1 493 017,20	1 858 833,91	1 757 637,51	1 201 371,49	1 394 293,64

Pour la section de fonctionnement en dépenses :

Vision globale par service, avant articulation au sein des chapitres :

Développement territorial : 403 773€ dont 117 403€ de chapitre 012

Energie-Climat : 284 300€ dont 131 472€ de chapitre 012

Patrimoine : 295 989€ de dépenses, dont 133 289€ de chapitre 012

Culture : 68 832€ dont 18 982€ de chapitre 012.

Administration : 64 385€ de chapitre 011, ajouter 54 701€ de chapitre 012

Sous-total par services de 1 171 980€ dont 455 847€ de chapitre 012

Articulation des budgets par service au sein des chapitres de fonctionnement :

Chapitre 011 : Charges à caractère général **716 133€**

Chapitre 012 : charges de personnel **455 847€**

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante **17 500€**

Chapitre 66 : charges financières **3 000 €**

Chapitre 68 : dotations aux provisions : **2 600 €**

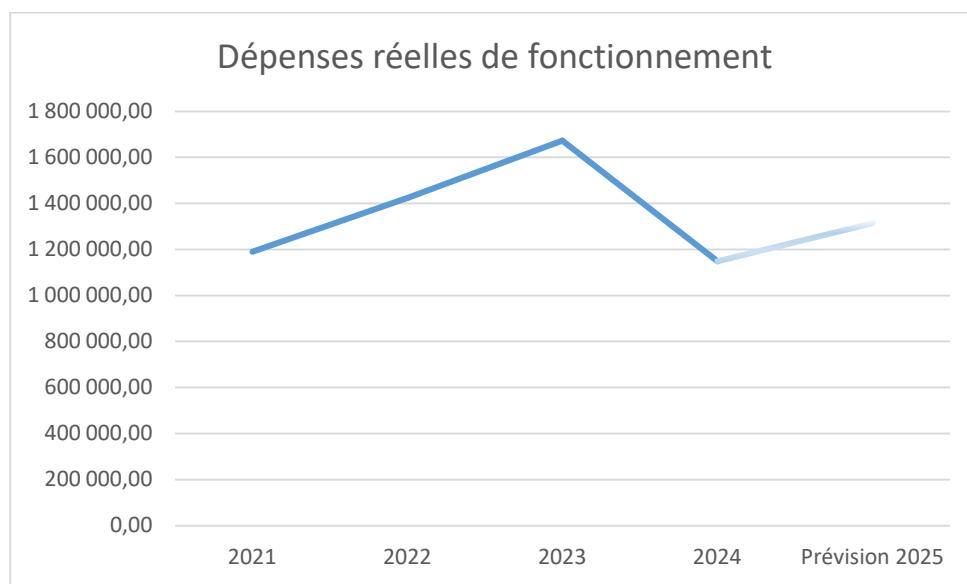
Chapitre 042 : opérations d'ordre **120 000 €** (montant estimé à partir de l'année 2024)

Soit un montant prévisionnel de la section de fonctionnement en dépenses :

1 315 080 €

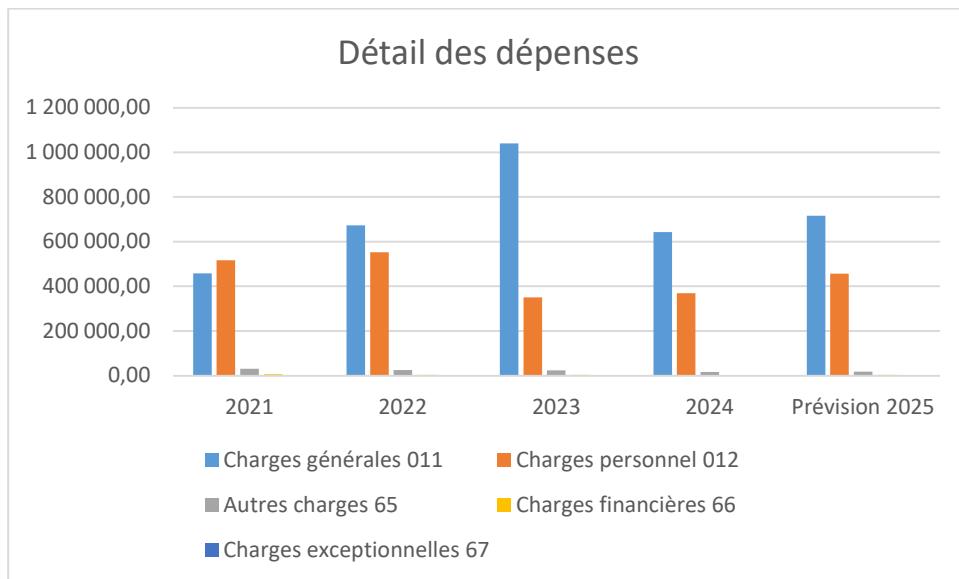
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de BP à BP

Année	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Montant	1 190 215,00	1 424 603,67	1 673 600,00	1 154 283,48	1 315 080



Détail des dépenses de fonctionnement :

	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Charges générales 011	456 760,00	672 564,72	1 039 980,00	641 793,88	716 133,04
Charges personnel 012	516 850,00	552 139,55	349 970,00	368 016,27	455 846,43
Autres charges 65	30 200,00	25 121,38	23 000,00	16 486,19	17 500,00
Charges financières 66	5 500,00	3 316,87	3 000,00	0,00	3 000,00
Charges exceptionnelles 67	300,00	190,12	0,00	0,00	0,00



Pour la section d'investissement en recettes :

Chapitre 001 : solde N-1 **479 147,13 €**

Chapitre 13 : subventions d'investissement **0 €**

Chapitre 10 : dotations, FCTVA : **0 €**

Chapitre 040 : recettes d'ordre **120 000 €** (estimé à partir de 2024)

Soit un montant prévisionnel de la section d'investissement en recettes : **599 147,13 €**.

Pour la section d'investissement en dépenses :

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles **15 500 €**

Chapitre 21 : immobilisations corporelles **30 000 €**

Soit un montant prévisionnel de la section d'investissement en dépenses : **45 500 €**

Le détail des dépenses principalement au chapitre 011, et le détail des recettes principalement au chapitre 74, sont les suivants :

Projets en cours et / ou proposés

Pôle développement territorial

Projet N°1 : Sentiers au fil du Loir

Dépenses : 7 670 € (reste - étude de faisabilité) recettes : 25 840 €

Projet N°2 : Animation du site NATURA 2000 et révision de la cartographie d'habitat – dépense prévue sur 2025 et 2026

Dépenses : 257 000 € (prestations animations) recettes : 257 000€

Projet N° 3 : Révision du SCoT en SCoT-AEC

Dépense (investissement) : 100 000€

Recette (investissement pour SCoT) : 30 000€

Dépense (fonctionnement – prestation SIG – la Flèche) : 21 700€

Recette (participa° de second niveau EPCI) : 21 700€

Projet N° 4 : Investissement dans une structure type SEM pour le déploiement d'Énergies Renouvelables

Dépense (investissement) : 300 000€

Projet N° 5 : Adhésions ANPP, FEDESCoT, Association des Conseils de Développement

Dépense (fonctionnement) : 1650€

Montant global de l'autofinancement PETR (fonctionnement) : -16 520€

Montant global de l'autofinancement PETR (investissement) : 400 000€

Pôle Energie-climat

Projet N°1 : Sensibilisation du public scolaire (fiche action N°5)

Dépenses : 10 856 € (convention CPIE)

Projet N°2 : Animation d'une plateforme territoriale de Rénovation énergétique (fiche action N°7) – prolongation de 6 mois, de janvier à juin 2025

Dépenses : 30 800 € (marchés)

recettes : 30 800 € (Participa° de 2nd niveau EPCI)

Projet N°3 : Animation du service Efficacité Energétique (fiche action N°8)

Dépenses : 93 672€ (marché lot 5)

recettes : 93 672 € (FNCCR et adhésions collectivités)

Projet N°4 : Animation de la Charte Forestière de Territoire au travers du volet DFCI (Défense Forêts Contre les Incendies) (fiche action N°14)

Dépenses (fonctionnement) : 5 000 €

recettes (fonctionnement) : 4 000 € (Etat)

Dépenses (investissement) : 2 000€

Projet N°5 : Mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) – si lauréat Appel à Projet pour une Stratégie Nationale Alimentation, Nutrition, Climat (SNANC)

Dépenses (fonctionnement) : 10 500 €

recettes (fonctionnement) : 6 615 € (Etat)

Dépenses (investissement) : 2 000€

Projet n°6 : Animation du PCAET à mi-parcours – achat de données

Dépenses : 2000 €

Projet N°7 : Adhésion FIBOIS, Amorce et Soleil du Loir

Dépenses : 1100 €

Montant global de l'autofinancement PETR (**fonctionnement**) : 16 841€

Montant global de l'autofinancement PETR (**investissement**) : 4 000€

Pôle Patrimoine**Projet N°1 : Contrat Local d'Enseignement Artistique - CLEA**

Dépenses : 22 000€ - reversement aux porteurs de projets

Recette perçue en 2024 (DRAC)

Projet N°2 : Matériel Culturel

Dépenses (fonctionnement) : 2 500€ (Contrat régisseur le Lude)

Dépenses (investissement) : 12 000€ (nouveaux praticables)

Recettes (adhésions des communes) : 2 400€ (soit 6 adhésions sur l'année, 400€/adhésion)

Projet N°3 : Résidence d'artistes « Contes et légendes en Vallée du Loir »

Dépenses (fonctionnement) : 12 500€

Recettes perçues en 2023 et 2024 : 12 000€

Projet N°4 : Editions

Dépenses (fonctionnement) : 8 000€ (Production de cartes pour la valorisation de l'inventaire et parcours rando patrimoine)

Projet N°5 : Les Allumés de Montreuil-le-Henri – Valorisation de l'inventaire

Dépenses (fonctionnement) : 9 000€

Recette (fonctionnement) : 6 000€ (DRAC)

Projet N°6 : A la poursuite du temps caché (CIAP)

Dépenses (fonctionnement) : 19 300€

Projet N° 7 : Actions du Pays d'Art et d'Histoire

Dépenses (fonctionnement) : 6 500€

Projet N°8 : Achat d'ouvrages

Dépenses (fonctionnement) : 400 €

Projet N°9 : Service Educatif

Dépenses : 6 000€

recettes : 1 000€ (Département)

Projet N°10 : Eté culturel

Dépenses : 14 000€

recettes : 10 000 € (DRAC)

Projet N°11 : Signalétique églises paroissiales de la Vallée du Loir

Dépenses : 62 500€

Recettes : 60 000 € (Leader et communes)

Recettes pour l'ensemble des actions du service :

Fonctionnement : 15 000€ (DRAC)

5 000€ (prestations service)

Montant global de l'autofinancement PETR (**fonctionnement**) : 71 700€

*Montant global de l'autofinancement PETR (**fonctionnement**) en comptant l'excédent cumulé comprenant les recettes touchées sur l'exercice précédent : 30 700€*

Montant global de l'autofinancement PETR (**investissement**) : 12 000€

Pôle Culture**Projet N°1 : FestiLoir 2025**

Dépenses (fonctionnement) : 29 850 €

Recettes (fonctionnement) : 6 000,00 € (participations des communes)

Projet N°2 : Malices au Pays 2025

Dépenses (fonctionnement) : 20 000 €

Recettes (fonctionnement) : 4 500 € (participations des communes) - *Subvention de 4 000€ touchée en 2024 – CLEA (DRAC)*

Projet N°3 : Adhésions 2025 – Chaînon manquant

Dépenses (fonctionnement) : 400 €

Montant global de l'autofinancement PETR (**fonctionnement**) : 39 750€

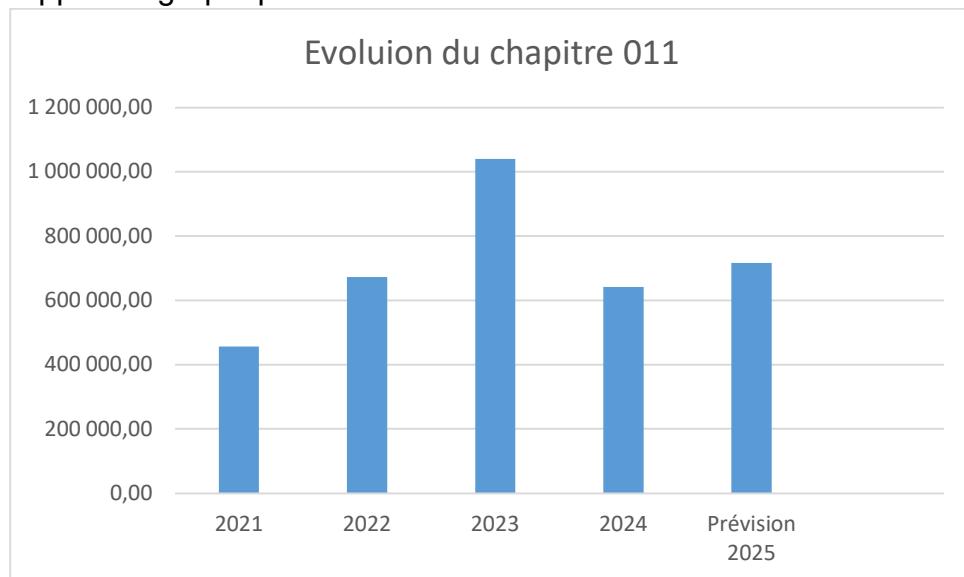
Montant global de l'autofinancement PETR sur l'ensemble des projets proposés des services : 103 471€

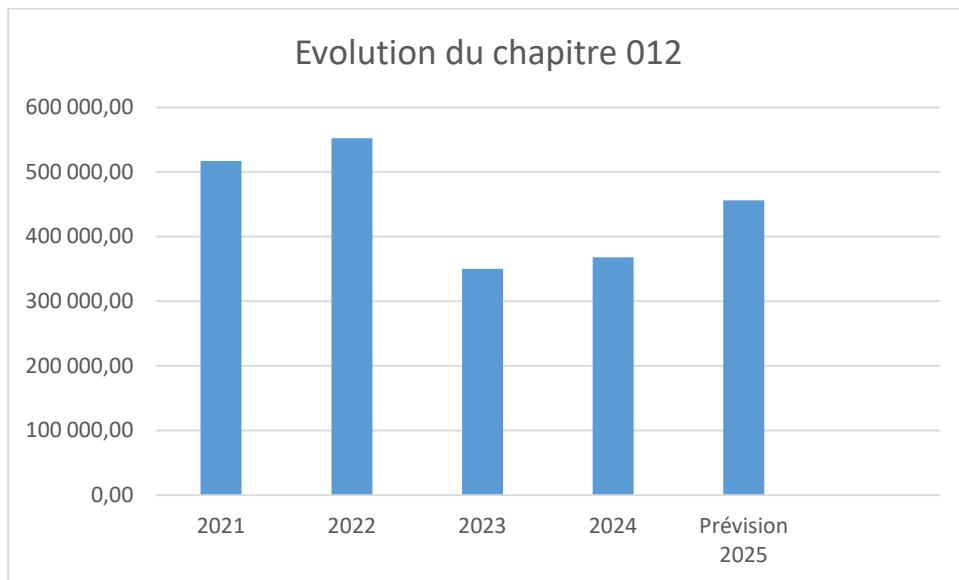
Les enjeux du débat

Il est proposé de valider les projets pour l'année 2025.

L'exercice 2024 permet de constater un équilibre avec un excédent de 151 839,06 €.

Les dépenses de fonctionnement sur le 011 et le 012 sont très maîtrisées comme le rappelle les graphiques ci-dessous :

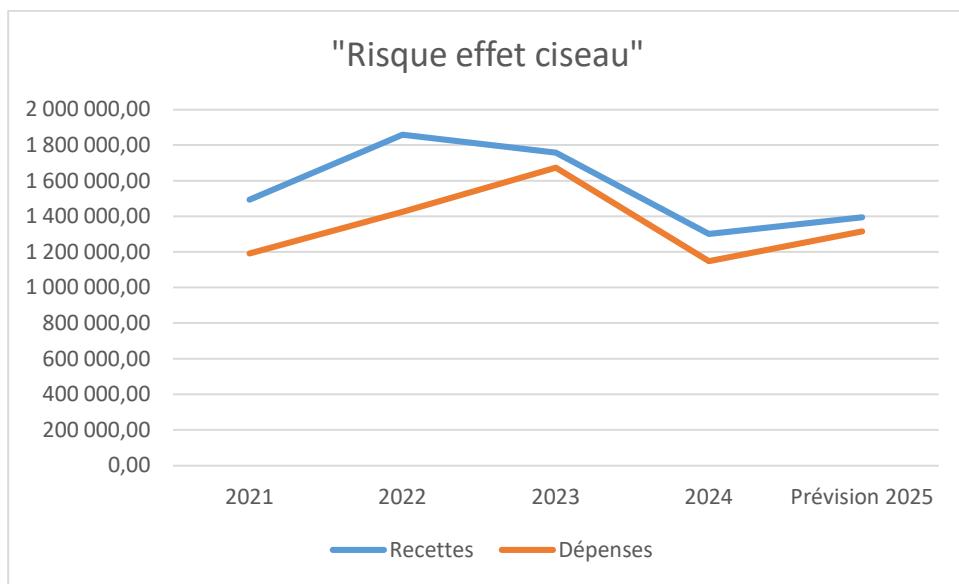




Malgré la bonne gestion et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le syndicat souffre de l'absence de dynamique de recettes.

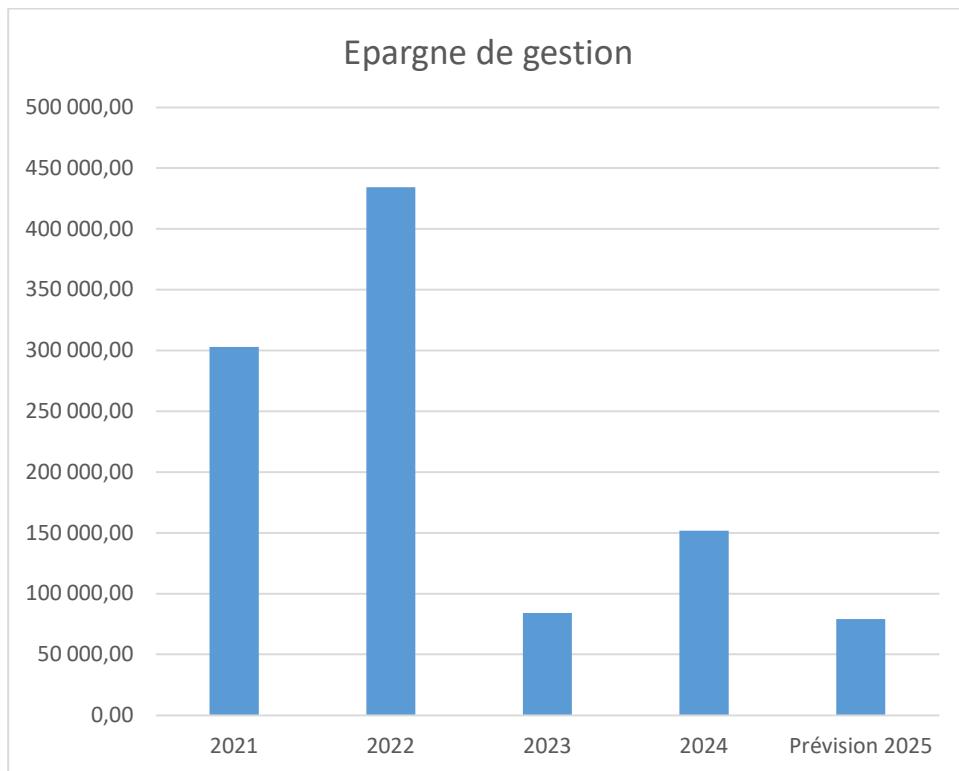
Le syndicat comme les collectivités et les ménages doit assumer une évolution de ses coûts sur le chapitre 011 et les décisions de revalorisations des agents décidés par l'Etat sans augmentation de ses recettes.

Dans cette situation, le syndicat risque de subir un « effet ciseau », où les recettes et les dépenses étant proches, la stabilité budgétaire reste fragile.



Pour l'épargne de gestion :

Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.



Le PETR va pouvoir dégager une épargne de gestion, qui correspond en grande partie à des reports de subventions des années précédentes.

Paradoxalement, le syndicat génère un excédent régulier sur sa section d'investissement par les opérations d'amortissement des investissements historiques notamment celui concernant l'élaboration du SCoT.

Le PETR va poursuivre le travail afin de pouvoir assurer le remboursement des avances des Communautés de communes sur 2025 à partir de la section d'investissement, **notamment à travers les investissements pour le compte des EPCI** sur les énergies renouvelables (déploiement d'une SEM ou équivalent) et la révision du SCoT en SCoT-AEC (Air-Energie-Climat).

Cette solution assurerait l'engagement de remboursement des avances.

Le PETR possède trois sources de financements :

- 1. Les subventions mais qui sont conditionnées aux modalités d'accompagnement de nos partenaires et l'acceptation de nos dossiers avec la trésorerie qu'il convient d'assurer. Les subventions sont toujours versées en totalité qu'après la réalisation des actions, et nécessite pour la plupart un reste à charge.**
- 2. La participation des communautés de communes**
- 3. Des recettes liées aux activités du Pays d'Art et d'Histoire (visite et activités).**

Compte tenu du contexte budgétaire difficile pour l'année 2025, marqué par des efforts significatifs demandés aux collectivités locales dans le cadre du redressement des comptes publics, le PETR ne souhaite pas augmenter les participations des communautés de communes et de les maintenir à leur niveau actuel pour l'exercice 2025. Cette décision vise à ne pas alourdir davantage la charge financière des intercommunalités, qui font déjà face à des contraintes budgétaires importantes, notamment en raison de la baisse du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), du gel de la dynamique de la TVA et de l'augmentation des cotisations à la CNRACL, qui augmentent significativement leurs charges et réduisent leurs capacités d'investissement.

En gelant les participations totales, le PETR témoigne de sa solidarité envers les communautés de communes et de sa volonté de contribuer à l'effort collectif de maîtrise des dépenses publiques, tout en préservant sa capacité à mener à bien ses missions essentielles pour le territoire.

Mme la Présidente demande au conseil de se prononcer sur cette hypothèse et de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Débat à la suite de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires :

Mme Grelet-Certenaïs a pris la parole pour aborder les enjeux du débat et les orientations budgétaires. Elle a reconnu l'impact sur la communauté de communes, compte tenu du contexte budgétaire régional constraint, qui se traduit par une réduction des dotations pour les communautés de communes. Bien que la participation des communautés de communes soit maintenue, il ne sera pas envisageable d'en augmenter le montant. Mme Grelet-Certenaïs a souligné l'importance de définir clairement les missions prioritaires et essentielles du Pays pour l'année à venir, en raison de ces contraintes budgétaires.

Mme Latouche a rappelé que les communautés de communes ont effectué une avance de 100 000 € chacune en 2022. Malgré des résultats positifs pour l'exercice 2024, le PETR ne sera pas en mesure de rembourser cette somme à ce jour, car cela représenterait un risque financier trop important.

Elle a également évoqué une proposition antérieure faite au comité syndical concernant le financement par le PETR de la création d'une Société Publique Locale (SPL) ou d'une structure équivalente dédiée à la production d'énergies renouvelables. Ce projet devait être financé à hauteur de 300 000 € en utilisant l'excédent d'investissement du PETR.

Mme Latouche a précisé que le financement de cette nouvelle structure se fera sur la ligne d'investissement du PETR, pour un montant total de 600 000 € si l'on inclut la dépense estimée liée à la révision du SCoT en SCoT-AEC. Cette somme comprend les 300 000 € initialement prévus pour la création de la structure, ainsi que 300 000 € correspondant aux avances des communautés de communes qui ne seront pas remboursées puisqu'investis directement par le PETR sans passer par les intercommunalités.

M. Boussard a soutenu la position de Mme Grelet-Certenaïs concernant l'orientation budgétaire et la stagnation des participations des communautés de communes pour l'année en cours. Il a mis en garde contre les coûts supplémentaires liés à la création de nouveaux postes, même subventionnés, soulignant que ces embauches entraînent des dépenses pour l'équipement téléphonique, les véhicules, le matériel informatique et les frais de déplacement.

M. Roncière a exprimé son accord avec le message de prudence précédemment évoqué. Il a souligné l'importance d'agir avec précaution sur les initiatives qui pourraient contribuer au développement du Pays, en se basant sur l'expérience quotidienne des communes et intercommunalités.

Évoquant sa vice-présidence "fantôme" liée à la mobilité, **M. Roncière** a exprimé des doutes quant à la capacité du Pays à apporter des solutions adéquates aux problèmes de mobilité des citoyens. Il a noté que des prestations de transport existent depuis Le Mans ou Tours jusqu'à la Vallée du Loir, mais qu'elles ne s'aventurent pas à l'intérieur de cette dernière.

Une expérience inspirante a également été mentionnée par **M. Roncière**, issue de la Lettre du Maire n°2350 du 11 février 2025. Elle concerne un partenariat entre une communauté de communes des Landes et Total Energies pour le déploiement d'énergies renouvelables. Ce projet pourrait servir de modèle ou d'exemple pour la Vallée du Loir, en montrant comment une collectivité peut développer des initiatives locales en matière d'énergies renouvelables grâce à des partenariats public-privé.

M. Peter a exprimé son inquiétude concernant la situation budgétaire nationale actuelle, soulignant que l'avenir du pays soulève des questions qui nécessiteront des réponses à long terme. Il a reconnu que des efforts seront nécessaires, tout en notant que l'année écoulée a permis la mise en place d'actions propres au territoire.

M. Peter félicite les membres du comité syndical et l'équipe du PETR des progrès réalisés sur des projets tels que le PAT (Projet Alimentaire Territorial) et la charte forestière, particulièrement importants à l'approche de la dernière année du mandat. Il a insisté sur le fait que les préoccupations ne devraient pas être existentielles, exprimant sa fierté d'être membre du Pays et son optimisme quant aux réalisations accomplies malgré les défis budgétaires nationaux.

M. Hubert a exprimé une opinion positive sur le résultat budgétaire de 2024, le qualifiant de "très intéressant". Il a suggéré que le Pays pourrait intensifier ses efforts dans le domaine des énergies.

M. Hubert a félicité et encouragé le travail accompli, notant que les projets arrivent à maturité et passent à un niveau supérieur. Il a évoqué que si la possibilité de mettre en œuvre une SEM (Société d'Économie Mixte) ou une SPL (Société Publique Locale) arrivait à l'avenir, cette initiative serait véritablement structurante pour le territoire.

M. Jaunay a souligné que la Vallée du Loir est un territoire passionnant et a salué les actions positives menées au sein du Pays.

Mme Cohu a souligné l'importance du label "Pays d'Art et d'Histoire" dont bénéficie le pays, le considérant comme une opportunité et une reconnaissance pour le territoire, ainsi qu'un atout majeur pour la valorisation du patrimoine. Elle a rappelé que la culture a fait l'objet de plusieurs débats au sein du comité syndical.

Concernant 2026, **Mme Cohu** a confirmé que les événements Malices au Pays et FestiLoir pourront avoir lieu, mais a précisé qu'il pourrait y avoir une année blanche par exemple concernant FestiLoir, nécessitant des discussions avec des élus nouvellement en place par suite des élections de 2026. Elle a suggéré de réunir les acteurs culturels pour définir une stratégie culturelle cohérente à l'échelle de l'ensemble du Pays, couvrant ce qui existe au niveau des intercommunalités.

Mme Cohu a insisté sur l'importance de donner une véritable visibilité culturelle à l'ensemble du territoire. Elle a plaidé pour assurer une cohérence et une visibilité des actions culturelles, dans le but de renforcer cette vision sur le long terme.

M. Chauvin a conclu en soulignant les réalisations du service Energie-Climat. Il a mis en avant que ce service a développé plusieurs actions bénéfiques pour les communes, notamment en leur mettant à disposition des prestations qui peuvent leur permettre de réaliser des économies. M. Chauvin a particulièrement mentionné le Service Efficacité Energétique comme exemple concret de ces initiatives.

Fin du comité syndical à 19h15.

2- QUESTIONS DIVERSES

1- RAPPEL DE CALENDRIER DES PROCHAINS COMITES SYNDICAUX ET BUREAUX DU PETR

<i>Bureau</i>	<i>Comité syndical</i>
	Mardi 1er avril 2025 , à 18h
Mercredi 21 mai 2025 , de 14h30 à 16h30	
	Mardi 24 juin 2025 , à 18h

La conférence des maires se tiendra le 08 juillet 2025, à partir de 18h.

Le lieu n'est pas encore déterminé.